SECTION DE LA SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupery)

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES

1er compte rendu de Groupe de Travail
02 mars 2017
RAN de Saint Calais

Ouverture de la séance à 10h00. Les 4 Organisations syndicales étaient présentes.

Préambule :

Monsieur BERTEAU présente la réflexion à mener sur le devenir de la Résidence d'Affectation Nationale de Saint Calais. Il précise que le GT doit faire évoluer les RAN (constituées en 2011 en mettant en corrélation les SIP existants avec les RAN).

Le but recherché est de ne pas laisser Saint Calais, seule résidence dans la RAN, dont l'attractivité reste un problème.

En réponse à cet exposé, la délégation **FO-DGFiP** est intervenue sur plusieurs points :

- notre présence ne devait pas constituer un alibi au dialogue social ;
- les pistes à trouver doivent émaner de la DDFIP et non être proposées pas les OS (symbole de la co-gestion) ;
- notre réflexion devrait porter sur l'ensemble des problématiques posées par la loi NOTRé. L'aménagement des RAN ne peut s'exonérer de la réforme territoriale. Il nous faut donc connaître l'avis des services préfectoraux sur les projets de notre administration.

Les débats :

1) Le redécoupage des RAN entraîne-t-il une modification dans la répartition de l'assiette des communes ?

La DDFIP répond qu'il s'agit de modification de RAN pour rendre les sites attractifs à l'emploi.

2) Les OS ont soulevé les problèmes de mutations qui seront d'actualité si des modifications de RAN sont effectuées (règles de priorité dans les RAN si suppression d'emploi, mutations entre RAN, etc).
Afin de permettre une meilleure lisibilité pour les mutations des agents, les OS ont même proposé 13 RAN : autant que de sites ; il semblerait que la DDFIP ne suive pas cette proposition ...

3) La modification des RAN doit être réfléchie dans la durée. Or à ce jour, nous n'avons aucune information sur les suppressions d'emplois à venir. Comment imaginer un futur si déjà nous savons qu'il changera et que nous ignorons des paramètres tels que emplois, territorialité, évolution des métiers ?

Conclusion :

Le collège directorial de la DDFIP va se réunir, afin de nous présenter un projet qu'il doit par ailleurs communiquer à la DG le 06/04/2017, d'où une prochaine réunion arrêtée le 23/03/2017.

Fin de la séance à 11h45.

<u>La délégation F.O.-DGFiP à ce GT était composée de :</u>

- Jean-Yves PERDRIAU	Pôle CE Le Mans	tel : 02.43.83.82.86
- Françoise BLANDET	CDFP St Calais	tel : 02.43.63.26.79